

LEGISLATIVES Dominique Biichle : « Les énergies alternatives génèrent aussi des emplois »

Candidate sur la 2^e circonscription au nom du Mouvement Écologique Indépendant, Dominique Biichle part en campagne avec un cheval de bataille : la lutte contre l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste. « Parce que c'est un véritable désastre pour l'environnement et parce que ce genre de forage est en train de frapper à la porte du haut Jura », s'inquiète la candidate écologiste. La société britannique Celtic Energie Petroleum pourrait en effet être autorisée à réaliser un forage d'exploration aux Moussières. C'est donc bien une voix d'opposition contre ce projet que Dominique Biichle veut faire entendre en se présentant aux élections législatives. Pour la candidate, qui s'était déjà présentée en 2007, mais cette fois-ci dans la 1^{re} circonscription du Jura, l'enjeu n'est pas d'obtenir la majorité des suffrages des électeurs, mais de faire passer un message. « Celui qu'on peut préserver l'environnement, économiser les ressources énergétiques et en même temps continuer à



■ Dominique Biichle a comme suppléant Jacques Lançon. Photo DR

développer notre économie. » Dominique Biichle affirme ainsi que les ressources énergétiques alternatives, tels que les panneaux photovoltaïques ou les éoliennes « sont génératrices d'emploi. Mais cela, on ne le dit pas assez... » Un discours qui n'est donc pas fondamentalement différent de celui d'Europe-Écologie-Verts. « Heureusement, puisque ma candidature sur la 2^e circonscription résulte d'accords nationaux avec le

parti d'Eva Joly. C'est par exemple l'un de ses candidats qui se présente sur la 1^{re} circonscription. » Inutile pour autant de parler de parachutage à Dominique Biichle. Tout d'abord, parce qu'elle vit avec son mari et ses quatre grands enfants à Mirebel (à moins de 40 km de Saint-Laurent-en-Grandvaux) et ensuite parce « qu'il me semble mettre en pratique mes actes et mes paroles ». Employée dans une coopérative biologique en tant que comptable, la candidate n'achète aucun autre produit que du bio. « Pour nourrir ma famille, mais aussi pour m'habiller. J'essaie autant que possible d'utiliser des matériaux qui viennent de l'agriculture biologique. » Dominique Biichle pousse l'intégrité jusqu'aux toilettes sèches et le chauffage entièrement au bois. « Je conçois que certains me voient comme une intégriste, mais au nom de quoi oublierais-je certains de mes idées ? Pour avoir plus de voix ? Ce n'est pas ma vision de la politique. » ■

Boris Ivanoff

SAINT-CLAUDE Une scène ouverte dynamique samedi soir

Invités dans le cadre d'une scène ouverte organisée demain soir au café de la maison du peuple, les groupes les troglodytes et Zing se produiront gratuitement pour le public. Collectif haut jurassien comptant quinze années d'existence, les troglodytes viendront ainsi communiquer leur bonne humeur au moyen de guitare, basse, batterie, clavier et d'un chanteur tromboniste/saxophoniste. Ces cinq musiciens balanceront alors un son ska, reggae et le vintage d'un rock énergique. En seconde partie de soirée, le groupe Zing pro-



■ Le groupe Zing. Photo DR

posera un répertoire bigarré, fait des multiples influences des différents membres du groupe. Mélange de Pop, Rock, Jazz et de quelques ballades qui forment un patchwork sonore, le programme proposé par Zing devrait certainement enthousiasmer. Scène ouverte musique à 21 h au café. Entrée libre. ■

[A L'HONNEUR]

Une centaine de jeunes athlètes réunis à Serger



■ L'animation proposée par Saint-Claude Athlétisme a séduit plusieurs clubs environnants. Photo Yannis Drapier

Un peu plus d'une centaine de jeunes athlètes des catégories école d'athlétisme et poussins ont participé mercredi à une animation au stade de Serger. Organisé par Saint-Claude Athlétisme, visant à la promotion de la pratique sportive et de ses disciplines, l'événement a permis aux participants de s'essayer sur divers ateliers de vitesse, haies, triple bond, perche, relais, marteau ou encore endurance. Conclue par un goûter, l'animation a séduit les

jeunes athlètes des clubs d'Oyonnax, du racing club haut Jura Morez, de Saint-Claude athlétisme ainsi qu'une petite délégation d'enfants membres du centre de loisirs local. ■



[TRIBUNAL D'INSTANCE DE SAINT-CLAUDE]

LECT Des violences de voisinage pour une simple affaire de ballon

C'est une « affaire embrouillée » qui a été jugée hier matin, au tribunal de police, dans une salle comble, à l'occasion de son audience pénale de 5^e classe. Une deuxième audience, le juge Jacques Bergeron ayant demandé un supplément d'informations par l'audition de quatre nouveaux témoins, dans une affaire qui avait déjà nécessité l'audition de dix personnes. Une affaire de violence entre voisins, « ayant des relations récurrentes tendues » opposant deux familles habitant Lect, et qui à nouveau, le 16 août 2011, à 21 heures, a nécessité l'intervention de la gendarmerie et entraîné six jours et un jour d'incapacité temporaire de travail, respectivement pour une plaie au bras et un hématome au cou.

Sur le banc des accusés, un homme âgé de 47 ans, défendu par M^e Converset, de l'autre, un père de famille de 39 ans et son fils de 15 ans, défendus par M^e Peyronel. À l'origine des faits : un ballon qui a atterri dans le jardin du voisin et qui a déclenché des « réactions dis-

proportionnées ». Des noms d'oiseaux, on en est vite passé aux mains. Et les versions divergent au sein des familles et autres témoins. L'un des accusés dit qu'il a juste poussé l'adolescent, qui, lui, dit avoir été saisi par la tête, jusqu'à être

Que les choses se calment !

marqué au cou par des plaies. La présence d'une partie civile, « mise à terre et violentée » est même contestée et des outils de menace apparaissent au gré des témoignages (pierre, pelle, râteau). Mais quelque trois cents jours après les faits, l'ambiance est plus apaisée au village. « On ne se parle plus, mais on ne se dispute plus » raconte à la barre un des accusés. « J'ai fait mettre un portail de 1,90 m. Je n'ai plus de soucis ». « Que les choses se calment. Ce n'est pas l'affaire du siècle, mais à l'origine, une simple affaire de ballon ! »

lance le Substitut du Procureur, Stéphanie Perrin. Estimant que « la part de responsabilité est partagée entre les uns et les autres », s'appuyant sur les certificats médicaux, les auditions en gendarmerie et sur l'absence d'antécédent judiciaire, le ministère public a requis des peines d'amende de 50 à 300 euros.

De leurs côtés, les avocats demandent la relaxe pour leurs clients. M^e Peyronel au titre « de la légitime défense d'autrui » et M^e Converset au titre du bénéfice du doute, évoquant « un scénario monté de toutes pièces en famille et a posteriori ». Au terme de presque 1 h 30 de débats, le délibéré a été mis en attente jusqu'à 12 h 15. Le juge Bergeron a suivi le ministère public dans ses réquisitions : 50 euros d'amende et 300 euros avec sursis pour l'accusé de 47 ans et 300 euros d'amende avec sursis pour le père de famille, les parties civiles étant condamnées à 1 euro symbolique de dommages et intérêts. ■

Christelle Klütja

Et aussi

SICTOM DU HAUT-JURA Collecte des ordures ménagères

Rattrapage des collectes des bacs gris (ordures ménagères) du 28 mai (lundi de Pentecôte) mardi 29 mai pour les communes de Lavans-lès-Saint-

Claude, Pratz et Villards-d'Héria. Il n'y aura pas de rattrapage pour Saint-Claude, Martigna, Montcuse, Lect, Chancia, Lavancia et Jeurre. Les bacs seront à sortir la veille au soir du jour de la collecte.